

**LETTRE CIRCULAIRE 49/2003**  
**10 juillet 2003**

**NOUVEAU SITE WEB DE L'OHI**

**Référence: LC du BHI 18/2003 en date du 27 février 2003.**

Monsieur le Directeur,

1.- Le BHI tient à remercier les Etats membres qui ont répondu pour leurs utiles commentaires relatifs à la page web de l'OHI ainsi que pour leurs félicitations. Nous examinerons attentivement toutes les propositions et des amendements supplémentaires seront donc apportés sous peu.

Nous avons conscience de la grande importance que revêt la page web de l'OHI, toutefois pour que celle-ci continue d'être un outil efficace, un certain nombre d'efforts doivent être fournis par toutes les personnes concernées.

Le BHI a permis qu'une formation soit assurée aux membres du personnel qui travaillent sur des pages spécifiques du site web et qui participent activement au processus de mise à jour.

Nous demandons à l'ensemble des Etats membres, ainsi qu'aux présidents de tous les groupes de travail, comités, commissions et commissions hydrographiques régionales, de vérifier le contenu de chacune des sections concernant leurs activités.

2.- Vous trouverez ci-dessous certains commentaires relatifs à chacune des sections de la page web de l'OHI :

**a) « About the IHO »:**

Nous pensons que nous fournissons des informations utiles à l'utilisateur du web. En ce qui concerne la page « Hotel », nous nous assurerons que cette page soit mise à jour sur une base régulière, afin de transmettre des informations exactes aux participants des réunions tenues au siège du BHI.

**b) « Member States »:**

Nous souhaiterions encourager les Etats membres qui n'ont toujours pas d'adresse mél à fournir tous les efforts possibles pour acquérir cette technologie, dans le but d'améliorer les communications. En outre, nous souhaiterions inviter les Etats membres qui n'ont toujours pas de page d'accueil à envisager d'en créer une, ce qui permettrait d'améliorer la visibilité de leur organisation, ainsi que les importantes activités qu'ils réalisent, les projets, les personnes clés, etc.

**c) « Regional Hydrographic Commissions »:**

Nous invitons les présidents des CHR à utiliser très fréquemment cette section du site web. Nous souhaiterions que vous communiquiez au BHI des informations pertinentes sur le programme et sur les activités de chaque Commission, ainsi que

toute autre information qui pourrait être utile à l'Organisation et à ses membres. Dès que nous recevrons des données nous les mettrons sur le site web de l'OHI.

**d) « IHO Committees » :**

Nous encourageons les présidents des commissions, comités, groupes de travail et comités consultatifs à utiliser très fréquemment cette section. Nous souhaiterions que vous communiquiez au BHI des informations pertinentes sur les programmes et les activités de chaque organisme, ainsi que toute autre information qui pourrait être utile à l'Organisation et à ses membres. Dès que nous recevrons des données nous les mettrons sur le site web de l'OHI. Nous vous demandons de bien vouloir examiner les mandats et nous informer de toute mise à jour.

**e) « Publications » :**

Nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer si vous rencontrez des difficultés lors du téléchargement des publications et si vous avez des suggestions à cet égard.

**f) « Meetings » :**

Nous souhaiterions inviter les Etats membres à communiquer au BHI, sur une base permanente, des informations sur les événements présentant un intérêt pour l'OHI.

**g) « Finance » :**

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir des commentaires concernant cette section.

**h) « Links » :**

Nous souhaiterions améliorer cette section en y incluant des références aux Etats non membres.

Nous invitons les Etats membres à communiquer au BHI des informations sur les liens présentant un intérêt direct pour l'OHI.

**i) « ECDIS » :**

Nous invitons les Etats membres à formuler des commentaires dans le but d'améliorer cette section.

**j) « IHO Bulletin » :**

Dans cette section le BHI conserve la trace de tous les événements importants sous une forme abrégée, conformément à la structure de la version imprimée de l'ancien Bulletin HI. A la fin de l'année civile, une nouvelle version annuelle sera établie : son contenu prendra la forme d'un index, pour consultation rapide. Des copies numériques des articles antérieurs du Bulletin seront fournies, à la demande. Les demandes d'articles devront être adressées à : [mpmuro@ihb.mc](mailto:mpmuro@ihb.mc).

3.- Le BHI continuera d'assurer la tenue à jour de la page web de l'OHI, sur la base des informations fournies par tous les organes subsidiaires de l'OHI et par toutes les personnes concernées (présidents des CHR, Comités, groupes de travail, etc.); nous vous remercions de bien vouloir envoyer toutes les informations, directement à l'adresse suivante : [info@ihb.mc](mailto:info@ihb.mc). Afin d'améliorer le processus de mise à jour, le Comité de direction a décidé d'attribuer à chaque adjoint technique la responsabilité de la gestion des informations reçues. Le Comité de direction est certain que cela permettra d'améliorer le service qu'assure le BHI aux Etats membres.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

*(original signé)*

Capitaine de vaisseau Hugo GORZIGLIA  
Directeur